

**Procès-Verbal de la réunion du Conseil D'administration
du Parc Départemental d'Olhain du Mercredi 3 Avril 2024**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 3 Avril 2024 à 10h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Patrice GOUY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de Bruay la Buisnière,

1^{ère} Partie

Informations aux membres du Conseil d'Administration

Point d'avancement des travaux d'investissement dans le cadre du Contrat de Développement

Partagé

Ghislain CARRE indique le fait que les crédits d'investissement pour 2024 au sein du Conseil Départemental du Pas de Calais ne peuvent être engagés (diminution de l'investissement au sein du Département).

De ce fait, les projets présentés par URBAFOLIA et LANDSCAPE sont à l'étude et la suite à donner sera prononcée rapidement.

Le président IDZIAK rappelle l'importance d'achever le travail entrepris depuis plusieurs années dans le cadre du projet du contrat de développement partagé.

L'accessibilité du site et les traitements paysagers constituent l'aboutissement du CDP.

2^{ème} Partie

Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Séverine GOSSELIN est désignée secrétaire de séance

II. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 29 Janvier 2024

Adopté à l'unanimité

III. Relevé de décisions

Le Directeur Général informe les membres du Conseil d'Administration des décisions suivantes :

Réfection du Parcours Filet

Relevé de décision n° 1 : Le Parcours filet a été rouvert complètement après une période de fermeture due aux dommages causés par la récente tempête. Grâce aux efforts soutenus de nos équipes, la réparation et la maintenance ont permis avec la société Chien Noir d'offrir au public un nouveau parcours et leur garantir une sécurité optimale.

Le coût de cette opération est de 129 745 € HT. Une demande d'aide exceptionnelle dans le cadre du fond social de la Smacl (assurance du Parc) a reçu un avis favorable pour un montant de 18 000€.

Plantation d'arbres

Relevé de décision n° 2 : Le Parc a initié dans le cadre de la gestion du patrimoine arboré, un projet de reforestation sur une parcelle d'environ 0,8 ha avec la plantation de 300 arbres. Les critères de sélection de ces espèces sont :

- 250 CHENES SESSILE 100/125
- 30 MERISIERS 125/150
- 10 ALISIERS TORMINAL 100/125
- 10 CORMIERS 125/150

L'investissement prévu pour cette action est de 10 375 €

La société Reforest'action a validé le principe de financer à hauteur de 1.5 € TTC par plant.

Faciliter la pratique du sport au sein du Parc pour le bien-être des salariés.

Relevé de décision n° 3 : Le bien-être et la santé des salariés sont devenus une priorité au sein du Parc dans une démarche RSE (la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations). La solution proposée par la **société Kobi** offre une manière innovante d'intégrer la pratique du sport en entreprise. Pour les salariés, il représente un avantage significatif, améliorant leur santé, favorisant la cohésion d'équipe et en accentuant leur motivation. Quant à l'employeur, le financement du sport par l'entreprise permet d'améliorer la productivité, la rétention des talents et renvoie une image positive de l'établissement. **La participation employeur est de 25 euros** pour alimenter le compte individuel du salarié ayant un contrat de travail d'un an et plus. **La carte Kobi** est très simple d'utilisation, rapide et surtout couvre presque toutes les enseignes au quotidien afin d'alimenter la carte à hauteur de 600 € par année d'utilisation. La somme récupérée permet des remboursements via des cartes cadeaux dans les enseignes sportives et pour payer les licences sportives de la famille. La finalité est de permettre aux salariés de pratiquer davantage le sport.

Installation de compteurs électriques pour le suivi des consommations

Relevé de décision n° 4 contrat expert conso EDF

Le service Expertise Conso de notre fournisseur EDF est une solution de management énergétique digital entrant dans une démarche d'améliorer la performance de nos deux sites où se situent les transformateurs du Parc. Cela permet de disposer de données, permettant de piloter des indicateurs de performance énergétique de nos bâtiments respectifs. L'abonnement annuel est de 990 HT par an.

IV. Gestion financière

1- 001.2024.04 Approbation du compte de gestion 2023

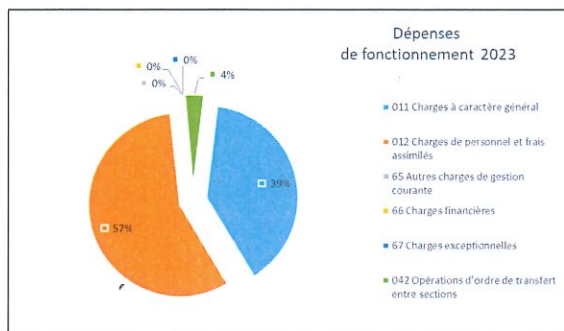
Après présentation du compte de gestion, le directeur précise que celui-ci est en tout point conforme au compte administratif. Le conseil d'administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public du Parc, visé et certifié conforme par le directeur général du Parc, l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité

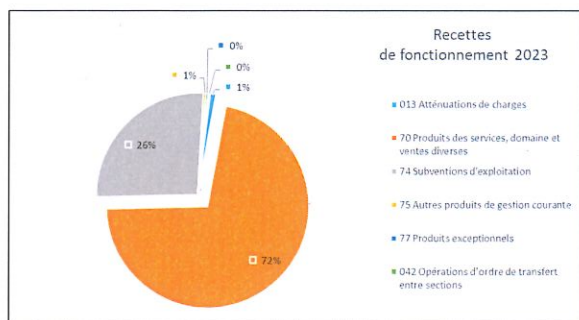
2- 002.2024.04 Approbation du compte administratif 2023

Le compte administratif est présenté par le directeur général et fait apparaître des éléments suivants :

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN - 2023

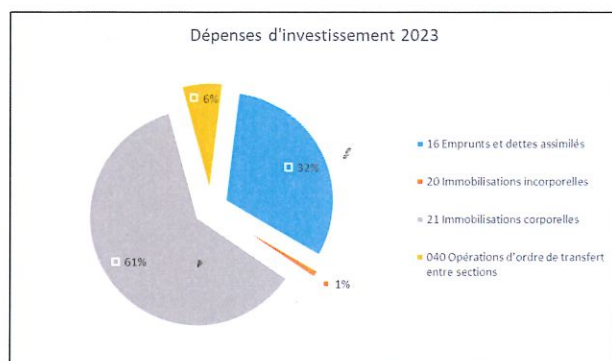


Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 310 314,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 348 298,41
65	Autres charges de gestion courante	5 527,00
66	Charges financières	2 589,93
67	Charges exceptionnelles	4 981,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 392,53
	TOTAL DEPENSES	5 874 103,24

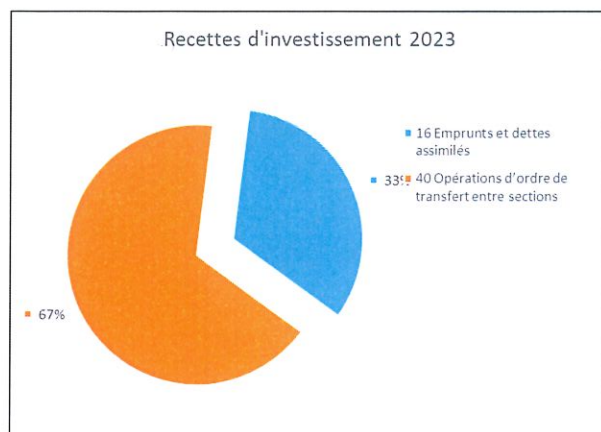


Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	54 426,65
70	Produits des services, domaine et ventes divers	4 000 085,79
74	Subventions d'exploitation	1 465 264,78
75	Autres produits de gestion courante	23 223,51
77	Produits exceptionnels	20 951,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 738,22
	TOTAL RECETTES	5 577 690,93

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette - PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN - 2023



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	69 062,63
20	Immobilisations incorporelles	2 384,22
21	Immobilisations corporelles	134 566,01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 738,22
	TOTAL DEPENSES	219 751,08



Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000,00
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 392,53
	TOTAL RECETTES	302 392,53

L'exercice 2023 fait apparaître un déficit de fonctionnement de -296 412.31€ (5 874 103.24€ en dépenses et 5 577 690.93€ en recettes)

En investissement, le solde se traduit par un excédent de 82 641.45€.

Le directeur général présente les grands axes du compte administratif et apporte les précisions nécessaires à la justification du déficit d'exploitation (inflation, augmentation des charges et absence de revalorisation des tarifs sur l'exercice 2023).

Le chiffre d'affaires est en forte hausse (+15%) mais le résultat est négatif. Des pistes d'optimisation de la gestion pour l'exercice 2024 sont évoquées.

Il est également évoqué la perspective de solliciter d'autres collectivités (région, intercommunalité) pour financer le volet SPIC de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

3- 003.2024.04 Affectation du résultat

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		436 868,50 €		9 131,75 €	0,00 €	446 000,25 €
Part affectée à investiss		0,00 €			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	5 874 103,24 €	5 577 690,93 €	219 751,08 €	302 392,53 €	6 093 854,32 €	5 880 083,46 €
Totaux	5 874 103,24 €	6 014 559,43 €	219 751,08 €	311 524,28 €	6 093 854,32 €	6 326 083,71 €
Résultat de clôture		140 456,19 €		91 773,20 €		232 229,39 €
Besoin de financement			0,00 €			
Excédent de financement			91 773,20 €			
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			91 773,20 €			

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 140 456.19 € et celui de la section d'investissement à 91 773.20 €.

Il est proposé d'affecter au compte 01 (excédent d'investissement reporté) la somme de 91 773.20€ et au compte 02 (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 140 456.19€

Adopté à l'unanimité

4- 004.2024.04 Budget supplémentaire

Au regard de la délibération portant sur l'affectation des résultats, il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire 2024 les éléments suivants :

- 140 456.19 € recettes et dépenses de fonctionnement ;
- 91 773.20 € recettes et dépenses d'investissement.

Le total du budget supplémentaire 2024 est voté en équilibre (investissement et fonctionnement pour un montant de 232 229.39 €

Adopté à l'unanimité

5- 005.2024.04 Validation des nouveaux tarifs 2024

Le Directeur Général propose aux membres du Conseil d'Administration une liste de nouveaux tarifs liée à la création de nouveaux produits et services.

Adopté à l'unanimité

6- 006.2024.04 Convention de partenariat Ligue Nord de la Fédération Sportive de la Police Nationale

La ligue Nord de la Fédération Sportive de la Police Nationale est amenée régulièrement à solliciter les services du Parc d'Olhain pour des stages sportifs, des organisations d'évènements, des réunions et les assemblées générales avec ou sans hébergement.

Le Directeur Général propose de créer une convention avec la ligue Nord de la FSPN afin de formaliser le partenariat, avec les conditions tarifaires suivantes :

Hébergement résidence d'accueil et restauration

- Pension complète 43.70 € par personne, par nuit ;
- Demi-pension 35.70 € par personne, par nuit ;
- Nuit et petit déjeuner 22.70 € par personne, par nuit ;
- Supplément single 9.80 € par chambre, par nuit ;
- Déjeuner self-service 15.40 € (entrée + plat + dessert + carafe d'eau)
- Repas service à table 35.00 € (entrée + plat + fromage + dessert + boissons complètes)
- Salles de séminaires gratuité
- Salle de sport gratuité

Adopté à l'unanimité

7- 007.2024.04 Convention de partenariat Stade Béthunois « Pélican Club »

Le club de natation stade béthunois « Pélican Club » doit héberger les étudiants en sport étude pendant les périodes de vacances scolaires, leur internat étant fermé.

Le Directeur Général propose de créer une convention avec le club de natation afin de formaliser le partenariat, avec les conditions tarifaires suivantes :

Hébergement résidence d'accueil et restauration

- Pension complète 37.14 € par personne, par nuit ;
- Supplément single 9.80 € par chambre, par nuit ;
- Déjeuner self-service 15.40 € (entrée + plat + dessert + carafe d'eau)
- Salles de séminaires gratuité
- Salle de sport gratuité

Adopté à l'unanimité

8- 008.2024.04 Mécénat « Festival Bivouac 2023 »

Dans le cadre du « festival Bivouac 2023 » organisé conjointement par la société « A gauche de la Lune » et l'association « Droit de Cité » sur le site du Parc d'Olhain.

Dans le cadre de nos missions de développement et de démocratisation des pratiques sportives et culturelles, le Parc apporte son soutien financier en tant que mécène à l'association « Droit de Cité » qui œuvre pour la culture au sein de notre territoire.

Le Directeur Général propose aux membres du Conseil d'Administration de signer avec l'association « Droit de Cité » une convention de mécénat pour un don de 9 000 €

Adopté à l'unanimité

9- 009.2024.04 Tarification spécifique « 50 ans du Parc d'Olhain »

Dans le cadre des « 50 ans du Parc d'Olhain », le Directeur Général propose d'appliquer une ou plusieurs journées à 50% sur les tarifs des activités de loisirs.

Cette occasion unique de célébrer avec nos visiteurs cet évènement marquant sur notre territoire.

La date sera choisie entre le 1^{er} Juin et le 31 Août 2024 en fonction des évènements et les conditions climatiques.

Adopté à l'unanimité

V. Gestion sociale

10- 010.2024.04 Tableau d'avancement du personnel

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé aux avancements du personnel, tels que présentés dans les documents

Adopté à l'unanimité

11- 011.2024.04 Participation employeur à la mutuelle santé obligatoire

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires avec les délégués syndicaux, ces derniers ont demandé la revalorisation de la part patronale mutuelle qui est à ce jour de 30€ par personne et par mois.

Après 3 réunions de négociation, le résultat proposé aux délégués syndicaux est d'augmenter la part patronale à hauteur de 5€ pour atteindre 35€.

Cette augmentation s'explique par la revalorisation de la base de calcul indexé sur le plafond de la sécurité sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve cette décision qui prendra effet à compter du mois d'Avril 2024.

Adopté à l'unanimité

VI. Présentation

12-Etude CCI; Impact économique et enquête de fréquentation et satisfaction

Le directeur général présente aux membres du conseil d'administration les études réalisées par une CCI et l'IUT de Lens concernant une enquête de satisfaction de la clientèle (effectuée pendant l'été 2023 sur plus de 1 000 personnes/échantillon pertinent) ainsi qu'une étude précisant l'impact économique du Parc sur le territoire.

L'ensemble des données très riches en termes d'outils d'aide à la décision fera l'objet d'édition papier qui sera adressé aux conseillers départementaux, institutionnels et responsables économiques du Pas de Calais et de la région.

Ces documents seront aussi présentés en interne à l'ensemble des collaborateurs par le directeur général.

13-Programme Evènements 2024

Mois	Dates	Manifestation	Lieu de pratique	Organisateur	Public attendu
AVRIL	Dimanche 7 Avril 2024	Pâkémon aux jeux olhainiques	événement en intégralité sur le Parc	Parc d'Olhain	200 pers
AVRIL	Mercredi 10 Avril 2024	Raid UGSEL (60 à 100 pers)	départ du parc d'olhain	UGSEL	80 pers
AVRIL	Samedi 13 et Dimanche 14 Avril 2024	24h VTT	événement en intégralité sur le Parc	Les Bad Boys	150 pers
AVRIL	Dimanche 21 Avril 2024	Exposition de voitures anciennes (200 véhicules)	événement en intégralité sur le Parc	Max événements	2000 pers
MAI	Dimanche 5 Mai 2024	Trail du Patols	départ du parc d'olhain	Les archers punéens	300 pers
MAI	15, 16 et 17 Mai 2024	Championnat National de CO UGSEL	Plaine du Parc d'Olhain	UGSEL	200 pers
MAI	Nuit du Vendredi 17 au Samedi 18 Mai 2024	Passage du Trail des Pyramides Noires	Parc d'Olhain et alentours	Mission Bassin Minier	1500 pers
MAI	?	Mai à vélo	Plaine du Parc d'Olhain	Conseil départemental	250 pers
JUIN	1 et 2 Juin 2024	Constellation	événement en intégralité sur le Parc	Culture commune	3000 pers
JUIN	Mardi 4, Jeudi 6 et Vendredi 7 Juin 2024	MIPPS Rando Santé	événement en intégralité sur le Parc	Communauté du Bruayais	1500 pers
JUILLET	Mercredi 3 Juillet 2024	Passage de la flamme Olympique	événement en intégralité sur le Parc	COJO	5000 pers
AOUT / SEPT	Du Jeudi 29 Août au Lundi 2 Septembre 2024	Bivouac festival	événement en intégralité sur le Parc	A gauche de la Lune	5000 pers
AOUT / SEPT	Samedi 31 Août et Dimanche 1er Sept	Ch'ti Bike Tour	Départ du parc d'olhain	DSO	800 pers
SEPTEMBRE	Samedi 14 Septembre 2024	Passage du Trail de la Cervoise	passage sur le Parc	Mairie Houdain	1500 pers
SEPTEMBRE	Dimanche 22 Septembre 2024	Village départemental de la Mobilité 2024	événement en intégralité sur le Parc	Conseil départemental	250 pers
OCTOBRE	Samedi 5 et Dimanche 6 Octobre 2024	Championnat de France VTT (Pompiers)	événement en intégralité sur le Parc	Sapeurs pompiers	300 pers
OCTOBRE	Dimanche 13 Octobre 2024	Rallye Equestre	départ du parc d'olhain	Comité Départemental de Tourisme Equestre	250 pers
OCTOBRE	Dimanche 13 Octobre 2024	Manifestation de chiens pyrénéens	Plaine du Parc d'Olhain	Réunion amateurs des chiens pyrénéens	100 pers
OCTOBRE	Samedi 26 et Dimanche 27 Octobre 2024	Made in Zombie et Olhainween	événement en intégralité sur le Parc	Parc d'Olhain	7500 pers
NOVEMBRE	7 Novembre 2024	Cross UNSS	Plaine du Parc d'Olhain	UNSS	400 pers
NOVEMBRE	7 Décembre 2024	Cyclocross de BARLIN	Camping du Parc d'Olhain	Club cycliste de barlin	150 pers

Quatre temps forts sont retenus afin de célébrer les « 50 ans du Parc d'Olhain »

- Constellation imaginaire les 1 et 2 juin 2024
- Passage de la flamme le 3 Juillet 2024
- Festival Bivouac les 30, 31 Août et 1^{er} Septembre 2024
- Ch'ti Bike Tour le 1^{er} Septembre 2024

VII. Revue de presse

Présentation de notre revue de presse (Janvier à Mars 2024) aux membres du conseil d'administration.

VIII. Questions diverses

Le prochain conseil d'administration se déroulera le Mercredi 19 Juin 2024.

Le secrétaire de séance

Séverine GOSSELIN

Fait à Maisnil les Ruitz, le 11 juin 2024

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK